TREIZIÈME ANNÉE — N° 608 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 21 JUIN 1919

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an. 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
10, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-00

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.
Les abonnements ne peuvent être servis pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

AUTOUR DU SUFFRAGE DES FEMMES

Les féministes font individuellement le siège des Sénateurs

Nos féministes se sont mises d'accord pour découper le Sénat en tranches et se le partager. Ah! la bonne tactique! Elles pointent et repointent : B... est hostile ; L., douteux; Y... hésitant Z.., indifférent. Ces dames jonglent avec leurs adversaires. Leur enquête est bien faite, leur liste noire complète. A l'assaut des récalcitrants ! Et les voilà parties. Les douairières ne sont pas les moins convaincantes, le prestige de leur autorité, de leur passé de luttes, leur dignité forcent au respect les pères conscrits les plus antiféministes. Nos plus ardentes militantes, celles qui ont un brin de coquelicot à leur cocarde, semblent portées par le chœur des anges. Celles qui généralement foncent sur l'obstacle sans souci des plates-bandes, ont chaussé un costume athénien et marchent sur la pointe des pieds. Que de douceur, que de finesse, que de diplomatie chez toutes ces dames ! C'est qu'on ne parle pas à un farouche radical comme à un doux libéral, à un centre gauche, comme à un « alliance démocratique ». Il faut distinguer et elles distinguent. Les chefs de file ignorent la désastreuse gaffe. Elles l'évitent dans la mesure du possible aux néophytes qui joignent leur ardeur à leurs efforts, si par hasard la gaffe est perpétrée, il n'y a que demi-mal, les pères conscrits ont des trésors d'indulgence... sauf quand on les menace. Alors, ils se cabrent, se butent, et toute la diplomatie de la plus diplomate — le nom de Mme Avril de Sainte-Croix est sur toutes les lèvres — ne réussirait pas à réparer le dommage. C'est irrévocablement un siège perdu. Nous supplions nos sœurs de Paris et de province de tremper leur plume dans le miel... pour l'instant.

Leurs impressions à eux ? Excellentes... Les voici résumées : « Si toutes les femmes vous ressemblaient, Mesdames, nous voterions à l'unanimité la proposition de loi de la Chambre... même, nous vous céderions nos sièges, vous feriez bien meilleure figure que nous autres hommes au Sénat... et à la Chambre ».

Les suffragistes sourient... ce *pélicanisme* intégral les laisse sceptiques.

Les Féministes font, en délégation, le siège de la Commission sénatoriale

Infatigables et intrépides, elles vont chercher leurs adversaires jusque dans leur... palais.

Mercredi, 11 juin, 2 h. 45. — Les voilà toutes, attendant que l'huissier les introduise auprès de la Commission. Ah ! cette commission! 27 membres: 20 hostiles, 1 douteux !

L'éloquence des déléguées aura-t-elle raison de ce qu'un sénateur, ancien ministre, dénommé de ridicules préjugés ?

Le *Conseil National* est représenté par Mme Avril de Sainte-Croix, dont les yeux bleus ont toujours vingt ans, et par Mme Pichon-Landry, Minerve brune.

Mme de Witt-Schlumberger, si calme sous ses bandeaux blancs,et Mme Brunschvicg, qui donne un riche exemple d'endurance, représentent l'*Union française pour le suffrage des femmes*.

Mme Maria Vérone, pâle encore — elle a été malade — mais très en forme, l'énergie faite femme, parlera au nom de la *Ligue pour le Droit des femmes*.

Mmes Raspail, Fonsèque, Mesnage, représentent l'*Union fraternelle des femmes*, l'*Amélioration pour le sort de la femme*, le *Droit humain*, regrettent l'absence de la vénérée présidente du Conseil national, Mme Jules Siegfried.

Un autre groupe d'une dizaine de personnes, conduit par Mlle Borel, avocate, pénétrera avec la délégation des sociétés suffragistes, dans le 7e bureau.

17 sénateurs se lèvent. Une invitation de M. Régismanset et tout le monde s'assoit. Le tribunal, muet et impavide, n'est pas fait pour dégeler l'atmosphère. Il y a pourtant 37° dehors.

Mme de Witt-Schlumberger lit, au nom des sociétés représentées, une déclaration de principes, cette déclaration est remise à chacun des sénateurs présents.

Mme Avril de Sainte-Croix donne lecture d'une lettre de Mme Jules Siegfried. Celle-ci : Le bulletin de vote consolidera le foyer et la famille; puis la secrétaire générale du C. N. dénonce concisément ce que le suffrage des femmes a apporté d'utile et de bienfaisant dans les pays étrangers. Elle souhaite que le Sénat ait la sagesse de voter la loi sur le suffrage féminin.

Mme Brunschvicg réfute les arguments des anti-suffragistes. Elle sait que presque tous les membres présents les ont formulés en d'autres occasions. Elle dépasse et de beaucoup les trois minutes accordées aux oratrices, elle a parfaitement raison, messieurs l'écoutent avec intérêt, mais... ils ne voteront pas mieux pour cela.

Mme Maria Vérone fait un exposé juridique, clair et très net. *En droit*, rien ne s'oppose au vote des femmes. Reste la question d'opportunité qui seule arrête le Sénat. La brillante avocate ne se dissimule pas que le spectre clérical faussant toutes les visions de l'avenir, est un redoutable adversaire, elle entreprend de démontrer que sa puissance est exagérée à plaisir. Les députés auraient-ils eu moins à faire ? La libre-pensée n'est plus hésitante et balbutiante, elle s'est affirmée par de nombreux adeptes. Se privera-t-on, pour un péril problématique, d'un concours réel et indispensable ? Elle espère que non.

Le Sénat saura donner aux femmes une preuve de confiance et au pays une aide précieuse.

Mme Raspail parle du suffrage municipal; elle le fait en 3 minutes — candeur naïve. Elle expose rapidement quel danger il y aurait à laisser les municipalités sans éléments complémentaires, puisque, faute d'hommes jeunes et éclairés, les collèges électoraux ne pourront être reformés, ni la vie communale fonctionner dans un grand nombre de communes. Les vœux émis par les Conseils généraux et municipaux, en faveur du vote des femmes, en sont une preuve.

Mme Fonsèque, brève aussi, dit comment l'activité et le dévouement des femmes s'emploieraient utilement dans les questions d'hygiène et d'assistance : l'adduction des eaux, les gouttes de lait, les consultations de nourrissons deviennent des choses vivantes qui, pour se bien porter, auraient besoin du facteur féminin.

Mlle Mesnage plaide habilement la cause des célibataires sans famille, que nul homme ne représente, et dont les intérêts ne sont jamais défendus ; elle démontre qu'il est temps que cesse l'injustice chargeant la femme de devoirs et la privant de droits.

Mme le docteur Edwards-Pillet avait accompagné Mme Maria Vérone. Elle dit, en qualité de présidente de la Ligue des mères de famille, combien le bulletin de vote faciliterait la tâche des femmes qui se dévouent à sauver l'enfance. Elles sont tristement désarmées à l'heure actuelle. Mme Pillet parle simplement, mais avec une remarquable force de persuasion.

L'audition est terminée. La délégation, conduite par Mlle Borrel, dit, par l'organe de celle-ci... qu'elle n'a rien à dire, ces dames sont venues pour demander une autre audience. La Commission convoquera ces suffragistes.

Le président lève la séance. Il remercie les déléguées d'avoir exposé leurs idées avec autant de tact, de fermeté et de talent.

Impressions de la Commission

(*recueillies officieusement par différents canaux.*)

Les déléguées ont fait la meilleure impression. Ce sont de fines jouteuses, mais... elles n'ont pas gagné un siège. La commission repoussera la proposition de loi de la Chambre. Le Sénat dira s'il veut passer outre et discuter les articles. Des projets transactionnels pourraient mettre les dissidents d'accord... et sauver du naufrage quelque suffrage bien restreint...

Espérons malgré tout.

Juliette François-Raspail.

LES DISPARUES

Dr Nicole Girard-Mangin

C'est une bien douloureuse surprise que la nouvelle de la mort de Mme le docteur Nicole Girard-Mangin. Cette femme admirable et charmante disparaît à la fleur de l'âge, en pleine maturité de son talent et malgré les honneurs mérités qui commençaient à mettre son nom en relief, bien avant d'avoir accompli tout ce que l'avenir attendait de sa magnifique intelligence et de son égal dévouement. Sa mort est une perte immense pour les siens, pour la science, pour tous ceux qui la connaissaient et l'aimaient; c'en est une surtout pour le féminisme, dont elle était une des gloires les plus incontestables et aussi les plus aimées.

Amie et collaboratrice de notre journal, elle avait répondu à notre enquête sur les joies de la maternité pour le numéro de la Journée des Mères (10 mai).

Nous publierons, la semaine prochaine, une notice détaillée sur sa vie et ses travaux.

Numéro spécial sur Maria Deraisme

Notre prochain numéro (28 juin) sera consacré à honorer la mémoire de Maria Deraismes. Les sociétés féministes qui voudraient recevoir un certain nombre d'exemplaires de ce numéro, sont priées de nous le faire savoir à l'avance, afin que nous commandions le tirage en conséquence.

Avec le concours de:
Conseil National des Femmes Françaises;
Le Droit Humain;
Ligue Française pour le Droit des Femmes;
L'Union Française pour le Suffrage des Femmes;
L'Union Fraternelle des Femmes;
La *Société pour l'Amélioration du sort de la Femme* organise une manifestation en l'honneur de *Maria Deraismes* dont la statue s'élève au square des Epinettes (17e arr.)

Elle invite, en outre, tous ceux qui voudraient s'y joindre, à se rendre le dimanche 6 juillet, à 16 h. 30, boulevard des Batignolles, entre les numéros 11 et 35, où se formera le cortège.

Une nouvelle Lettre aux Sénateurs

Paris, 11 Juin 1919.

Monsieur le Sénateur,

Nous vous demandons de bien vouloir étudier avec bienveillance et dans un esprit de justice le projet de loi sur le suffrage des femmes qui vous a été transmis par la Chambre avec une magnifique majorité.

Nous demandons le suffrage parce que les femmes, citoyennes devant l'impôt et contribuant fortement à la richesse du pays doivent aussi prendre part à sa direction. Leur opinion n'est pas représentée et cependant n'est-il pas de toute justice qu'elles puissent défendre avec leurs propres intérêts ceux de la famille qu'elles veulent toujours plus forte et plus respectée.

Dans tous les pays, où elles possèdent le droit de vote et d'éligibilité, les femmes, tout en étudiant les questions d'ordre général, se sont plus particulièrement spécialisées dans celles qui concernent l'enfance, l'hygiène, l'éducation et la morale. Il en serait de même en France.

Les femmes demandent le suffrage pour lutter contre la dépopulation, mais elles n'admettent leurs responsabilités particulières dans cette question que si on leur donne les droits civiques qui, seuls, leur permettront de mieux travailler à la protection de l'enfance et des foyers.

Elles le demandent pour lutter contre la mortalité infantile, ce fléau qui ravage notre pays et qui a si rapidement diminué dans les contrées où les femmes votent et où elles ont proposé et obtenu des lois efficaces. En Australie, cette mortalité a passé, pour les enfants au-dessous d'un an, de 111 à 67 pour mille, en 14 ans; en Nouvelle-Zélande de 113 à 59 pour mille en 23 ans.

De même, elles veulent voter pour lutter plus efficacement contre la prostitution, contre les maladies vénériennes, contre l'alcoolisme qui a, en grande partie disparu, là où les électrices ont fait voter la prohibition de l'alcool de bouche.

Nous demandons que ce suffrage nous soit donné dès maintenant pour aider à la réorganisation immédiate du pays qui a besoin du concours de tous ses enfants à une heure unique dans l'Histoire.

La France a entre les mains un merveilleux outil de travail : ce sont les forces féminines qui s'offrent à elle avec le dévouement absolu dont elles ont déjà donné des preuves. Vous ne permettrez pas, Monsieur le Sénateur, que ces forces soient dédaigneusement repoussées, alors que la plupart des nations ont accepté avec reconnaissance la collaboration des femmes et en ont reconnu l'utilité.

Les Françaises souffriraient profondément de se voir traitées comme inférieures aux femmes des autres peuples; elles ne croient pas le mériter et c'est cet affront, Monsieur le Sénateur, que nous vous prions de nous éviter en nous accordant le suffrage que nous vous demandons.

Nous venons à vous avec confiance, Monsieur le Sénateur, et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments de haute considération.

(Fédération de 150 Associations féminines)
La Présidente :
Mme Jules Siegfried.
La Secrétaire générale:
Mme Avril de Sainte-Croix.

Pour l'Union Française pour le Suffrage des Femmes (Fédération de 80 groupes départementaux), la Présidente : Mme **de Witt-Schlumberger** ; les Secrétaires générales : Mme **Brunschvicg**, Mme **Pauline Relour**.

Pour la Ligue Française pour le Droit des Femmes, la Présidente : Mme **Maria Vérone**.

Pour l'Union Fraternelle des Femmes, la Présidente : Mme **Amélie Hammer** ; la Secrétaire générale: Mme **Juliette François-Raspail**.

Pour la Société pour l'Amélioration du Sort de la Femme : **Mme Fonsèque.**

Pour le Droit Humain : Mlle **Mesnage.**

Grande Réunion Suffragiste

Le 21 Juin à 20 heures et demie, grande réunion suffragiste, organisée à la Bellevilloise par la Ligue des Droits de l'homme et l'Union pour le Suffrage.

L'annonce de cette réunion nous étant parvenue trop tard pour être insérée dans le dernier numéro, et pour que nos lecteurs puissent se procurer des invitations à l'avance, on en trouvera à l'entrée à la Bellevilloise.

Les vacances de "La Française"

Comme chaque année, *La Française* suspend sa publication en juillet, août, septembre. Nous comptons toutefois faire paraître quelques numéros au cours de ces vacances, notamment quand la loi sur le Vote des Femmes sera discutée au Sénat, et de plus un numéro spécial sur l'apprentissage et les écoles professionnelles par Mlle Hélène Bureau. Ce numéro aura pour but de renseigner les jeunes filles qui se disposent à préparer une carrière dès la rentrée d'octobre.

Congrès de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes

Séance du matin

Nous n'avons pu donner dans notre dernier numéro qu'un résumé succint des travaux du Congrès. En voici le compte rendu détaillé :

Le Congrès est ouvert le 9 juin, à 10 heures, au Musée Social,sous la présidence de Mme de Witt-Schlumberger.

Mme de Witt-Schlumberger se félicite du résultat obtenu à la Chambre, mais il reste encore bien à faire au Sénat.

Elle salue avec émotion nos amies, disparues depuis l'an dernier: Mmes Marie Bonnevial, Cremnitz et Girard-Mangin, si prématurément enlevée à la défense de toutes les causes justes.

Elle adresse ses félicitations à Mme J. Siegfried, dont la décoration de la Légion d'honneur est la consécration d'une vie de dévouement aux idées nobles et belles.

Puis on passe à la lecture des rapports.

Mme C.-L. Brunschvicg lit le rapport moral, paru dans *La Française*. Approuvé à l'unanimité. Les rapports financiers et de la Commission de contrôle sont également approuvés.

Mme C.-L. Brunschvicg, en terminant la lecture de ces rapports, demande instamment aux groupes de province de s'efforcer à vivre par eux-mêmes et de ne demander au Comité Central que des ressources exceptionnelles.

Mme de Witt-Schlumberger, après avoir présenté les excuses de Mme J. Siegfried, MM. P.-E. Flandin, Varenne, etc., donne connaissance de son rapport international; elle achève par la lecture des dépêches nombreuses, venues de tous les coins du monde, pour nous féliciter du résultat obtenu à la Chambre, dépêches de Belgique, Etats-Unis, Italie, Angleterre, Suisse, Suède, Finlande, Portugal, etc.

Mme Suzanne Grunberg donne lecture de son rapport sur la Conférence interalliée féminine tenue récemment. Elle demande au Congrès d'envoyer une résolution à Mme Anossidès, l'assurant de notre sympathie pour les femmes macédoniennes. Adopté.

Rapport des groupes

Mme C.-L. Brunschvicg passe ensuite au rapport sur l'action des groupes.

Le groupe de Belfort avec Mlle Jacquet-Doney n'a pu, malgré tous ses efforts, atteindre la classe ouvrière.

Le groupe de Nice-Riviéra, avec Mmes Pompey et Rivoire, a organisé huit conférences, mais elles n'ont attiré qu'un public bourgeois.

A ce moment, M. Bracke, député, arrive. En quelques mots, il rend hommage aux efforts des Sociétés pour le suffrage ; il croit que le Sénat sera obligé de faire faire un pas décisif à la question. La Chambre exigera une réponse du Sénat, dût-elle être négative.

Mme C.-L. Brunschvicg reprend la lecture de son rapport.

Le groupe de Bordeaux, avec Mme Vogée-Davasse, a fait une active propagande.

A Clermont-Ferrand, Mlle Balloty, avocate, a agi surtout auprès des Conseils généraux et municipaux, l'action du groupe ne se limite pas au Puy-de-Dôme, mais s'étend dans l'Allier.

Le groupe de Pau, avec Mme Dachary et le docteur Lobit, a étendu son action à tout le département.

Le groupe d'Alberville, représenté par Mme Lamarque, a continué son action,

Le groupe de Marseille, ayant à sa tête Mme Freycinet, a organisé des cours de droit, des cours faits par le secrétaire de la mairie, enfin il a obtenu l'autorisation de faire des conférences dans les écoles de la ville, tous les dimanches.

Le groupe d'Aix-en-Provence, sous l'impulsion de Mme R. Crémieux, a créé une crèche, une consultation de nourrissons, un foyer pour les étudiantes.

Le groupe d'Angers a organisé des conférences, il a obtenu du conseil municipal d'Angers un vote favorable.

Le groupe du Gard, avec Mlle Fabrègue, a eu plusieurs conférences de Mlles Samua, Mélin, M. Simon.

Le groupe de Paris a mené une importante action parlementaire et a organisé de nombreuses conférences.

Le groupe de Vincennes-Montreuil a eu un vœu favorable au conseil municipal de Vincennes et de Montreuil.

Le groupe d'Alger est prospère; il compte 400 membres, grâce à l'activité de Mme Gemahling.

Le groupe de Limoges, déléguée Mlle Sommer, travaille avec la Bourse du travail, dont le secrétaire fait de la propagande suffragiste. Plusieurs conférences ont été organisées.

Le groupe de Besançon a fait faire une série de conférences, il étend son action dans les œuvres.

Le groupe de Vannes a eu un vote favorable du conseil municipal de Vannes et de Lorient.

A Rouen, les suffragistes font partie des commissions de la ville.

Le groupe de Versailles, avec Mlles Ohry et Carof, s'est reconstitué; il a organisé des conférences.

Le groupe de Lyon prépare une grande réunion, mais les difficultés pour avoir un local sont les mêmes qu'à Paris.

Les groupes de La Rochelle, de Melun, de Strasbourg sont en formation.

Le groupe du Gers veut faire un journal.

Le groupe de Londres, qui sert de lien entre les deux pays, a fait des réunions intéressantes.

Des autres groupes, aucun rapport spécial.

Mme C.-L. Brunschvig annonce une brochure de Mme Hersant, qui n'a pu être prête pour le Congrès, et l'en remercie.

Trois membres nouveaux: Mmes Cruppi, de Billy, La Mazière, sont élus au Comité central.

Les membres sortants, Mmes Le Verrier, Brunschvicg, Rebour, Désavis, Grunberg, Léon Philippe, Poirier, Séverine, Victor, sont réélus.

La séance du matin est levée.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 14 h. 30.

MM. Ordinaire et Larrère, sénateurs, sont présents.

M. Larrère, membre de la Commission sénatoriale pour le suffrage des femmes, expose la situation au Sénat, et donne des conseils pour notre action et notre réussite. Il faut surtout obtenir que la discussion vienne devant le Sénat. Il donne ses arguments à opposer à nos adversaires. Il est très applaudi.

M. Ordinaire dit qu'il présente un contre-projet, qui n'est autre que celui de la Chambre un peu modifié. Il insiste pour que les femmes persuadent aux sénateurs qu'elles désirent *voter*. Il faut continuer la propagande, surtout dans les campagnes.

M. Larrère précise la manière dont procèdera le Sénat pour la discussion du projet de la Chambre.

Un ordre du jour, publié dans *La Française* de la semaine dernière, est adopté à l'unanimité.

Le suffrage des femmes dans les campagnes

Mme J.-F. Raspail donne lecture de son rapport sur le suffrage des femmes dans les milieux ruraux.

1er vœu : Considérant que la majorité des femmes françaises dans les milieux ruraux et dans les petites villes n'est pas hostile au suffrage féminin mais semble le désirer ; que néanmoins on rencontre encore trop d'indifférence, sinon d'hostilité, dans certaines contrées;

Que cependant la femme française a naturellement l'esprit ouvert à toutes les suggestions raisonnables;

Qu'il est utile de faire comprendre aux futures électrices de quelle importance familiale, économique et sociale est le bulletin de vote;

Que l'éveil de la conscience civique des unes et le prosélytisme des autres doivent retenir notre attention;

Qu'une action de propagande intense, *éducative* et *suffragiste* est unanimement réclamée dans tout le pays;

Le Congrès émet le vœu:

1° Que l'Union française pour le suffrage des femmes, se servant des groupes déjà existants comme centre d'action, organise dans chaque région une campagne ardente, par tous les moyens possibles : conférences, presse, tracts, affiches, cinéma, etc.

2° Que des sections soient créées par les groupes dans chaque arrondissement, voire dans chaque canton.

3° Que, indépendamment des autres conférenciers, les hommes politiques ou les élus des assemblées communales ou cantonales, qui se disent partisans du suffrage féminin, soient sollicités de soutenir dans leurs circonscriptions la cause du suffrage des femmes.

4° Qu'ils soient mis dans l'obligation d'inscrire à leur programme le suffrage intégral si celui-ci n'est pas accordé par le Parlement pour les prochaines élections.

Adopté.

2e vœu : Considérant que l'éducation civique des femmes a été trop souvent négligée et que l'éducation sociale est inexistante;

Que les femmes sentent si bien la nécessité d'une telle éducation qu'elles la réclament comme une garantie économique et politique.

Que les hommes ne sont guère mieux préparés à leur rôle de citoyens.

Que la jeunesse, sur laquelle le pays fonde avec raison tous ses espoirs, a le droit d'être instruite civiquement et socialement.

Le Congrès émet le vœu :

1° Que des conférences soient organisées dans chaque commune par les soins des municipalités et des ligues d'intérêt général pour éclairer les femmes et les hommes sur leurs devoirs civiques et sociaux. (Les questions d'ordre politique devant en être rigoureusement repoussées.)

2° Que les cours d'instruction civique inscrits aux programmes de l'enseignement primaire soient réellement professés dans les écoles de filles.

3° Que ces cours soient complétés par des cours d'éducation sociale, si utile au développement de l'esprit des futures citoyennes et des futurs citoyens.

Adopté.

Le suffrage des femmes dans les milieux ouvriers

Mme R. Crémieux lit ensuite son rapport sur le suffrage des femmes dans les milieux ouvriers.

Les deux vœux suivants sont adoptés :

Le Congrès, considérant :

Que la propagande dans les milieux ouvriers a toujours eu pour conséquence de gagner à nos idées ceux et celles qui n'avaient pas encore réfléchi suffisamment à la nécessité immédiate du suffrage des femmes ;

Considérant que les idées démocratiques qui sont le fondement des théories syndicalistes et socialistes, sont également la base des réformes que nous préconisons;

L'Union française pour le suffrage des femmes émet les vœux suivants :

1er vœu. — Que les sociétés et groupements féministes intensifient leurs efforts de propagande dans les milieux ouvriers.

2e vœu. — Que les ouvriers et ouvrières, se plaçant au-dessus de la diversité des opinions particulières, s'unissent avec nous et réclament pour les femmes, avec l'égalité des droits civils et économiques, l'égalité des droits politiques.

Un échange de vues a lieu entre Mmes Monette Thomas et Girard, de l'usine Citroën, sur l'état d'esprit des ouvrières par rapport au vote des femmes.

La Mortalité infantile

Mme La Mazière lit son rapport sur la *mortalité infantile*. Elle conclut aux vœux suivants :

Considérant que cette mortalité résulte :

D'une trop grande fatigue que certains travaux imposent à la femme en état de gestation;

De l'impossibilité où se trouvent les mères, obligées de travailler pour un salaire, de garder près d'elles et de nourrir leurs enfants ;

De l'ignorance des principes de puériculture dont la stricte observation est nécessaire pour que l'enfant puisse franchir heureusement cette période la plus critique de toute vie humaine, c'est-à-dire celle qui s'étend de zéro jour à un an.

Demande l'adoption des mesures suivantes :

Pendant la période de la grossesse, le travail debout sera interdit, les travaux de force supprimés, les heures de travail réduites facultativement par l'institution du demi-temps.

Toute femme salariée ou non aura droit à une indemnité pendant les six semaines qui précèdent et les six semaines qui suivent l'accouchement. Cette indemnité de maternité ne sera pas inférieure au salaire minimum vital prévu dans la région.

Toute femme en état de grossesse, prouvant par une attestation médicale que son état de santé l'empêche de subvenir à ses besoins, aura droit, dès ce moment — et aussi longtemps qu'il le faudra — à l'indemnité de maternité qui devra être au moins égale au salaire minimum fixé pour la région.

Toute femme, dont la capacité de travail sera diminuée du fait d'élever chez elle son enfant, continuera à recevoir l'indemnité de maternité pendant les trois mois qui suivent l'accouchement. Pendant les six mois suivants elle touchera la moitié de cette indemnité.

L'indemnité de maternité qui est accordée par l'Etat est indépendante de toute assurance sociale contractée par les intéressées, avec ou sans participation des employeurs.

Création dans chaque département d'un office central contre la mortalité infantile, dont l'action devra s'étendre jusqu'aux plus lointaines communes, et qu'on pourrait peut-être placer sous le patronage scientifique et moral de l'Institut de puériculture en voie de formation, à Paris.

Dans toutes les villes et chefs-lieux de cantons, création de consultations de femmes enceintes, de nourrissons avec distributions de bons en nature ;

D'un service d'automobile pour que toutes les femmes, et surtout celles des campagnes, puissent recevoir l'aide de la science.

Création dans chaque département d'un refuge-ouvroir pour femmes enceintes, d'une maternité;

D'une maison de convalescence où les femmes qui n'ont point de domicile pourront demeurer et allaiter leurs petits ;

Organisation de cours de puériculture pour les femmes enceintes dans le genre des écoles de mères qui existent en Angleterre.

Institution dans l'enseignement à tous les degrés et les écoles primaires de cours de puériculture.

Création d'une Ligue de « Petites Mères » analogue à celles qui existent en Amérique.

La stricte application des lois en vigueur pour protéger l'enfance et la santé publique, lois excellentes, mais qui ne sont pas observées.

Considérant, en outre, que la mortalité infantile a été considérablement abaissée dans tous les pays où les femmes votent par l'application même des mesures que l'U. F. S. F. préconise,

Le Congrès demande :

Que les droits d'électorat et d'éligibilité soient immédiatement accordés aux Françaises afin que leur concours permette aux assemblées municipales, départementales et législatives d'entreprendre et d'achever rapidement à bien une lutte dont dépend la vie même du pays.

Adopté.

Le programme féministe

Puis on passe à la discussion du programme féministe. On décide de ne pas fixer un programme trop détaillé, risquant de provoquer des divergences et de ne tracer que les grandes lignes :

Les droits de la femme

Egalité politique, égalité civile, admission des femmes à toutes les fonctions publiques.

Revision méthodique de la législation, de façon à faire disparaître complètement l'infériorité actuelle de la femme, notamment en matière politique, et en ce qui

TREIZIÈME ANNÉE — N° 51

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . . Un an. 8 fr
ÉTRANGER. . . . — 10 fr

LE NUMÉRO :

FRANCE. . . . . 10 centim
ÉTRANGER . . . 15 —

Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : OUT. 55-38

La paix e

Dès que mardi la paix fut an
quelqu'un dit : « Les Allemands
plus nos ennemis ». Aux premiè
nœuvres entreprises auprès des
tes françaises, dès novembre 19
nous rapprocher des Allemand
que toutes ensemble réclamions
blanche, *La Française* répondai
femmes de nos ennemis sont po
l'ennemi », et l'on sait que les
associations féministes représen
le Conseil National des Franç
durant quatre ans et demi, haute
pudié toute idée d'union entre
mes tant que la paix n'était po
entre les hommes. Seules quelq
sidentes ont adhéré à cette *Lig
nationale pour la paix durable*
dernier Congrès s'est tenu à Zu
qui n'a cessé pendant toute la g
depuis, d'émettre des vœux visa
voriser l'Allemagne dans la g
dans la paix.

Aujourd'hui, les Gouverneme
gnent la paix : les Allemandes
plus nos ennemies.

Est-ce à dire que nous red
leurs amies ? Allons nous, fé
françaises, souscrire à ces ma
dues, à ces offrandes de fleurs
quelles une Allemande et une
se ont voulu à Zurich symbolise
conciliation des femmes ? Je n'
à préjuger des décisions que pr
nos grands groupements nation
filiés aux Fédérations féministe
nationales. Je ne donne que m
personnel. Je ne crois pas que
vions dès à présent embrasser le
mies d'hier — nos amies d'avant

Maria
l'histoire

Les Féministes parisiennes vo
dre un hommage public à l'une d
mes qui eurent dans le féminis
part marquante.

Maria Deraisme peut être co
comme la première militante qui
porté à la cause le prestige d'u
sonnalité de haute valeur et l'in
d'une situation sociale privilégi
fut le précurseur et des propag
de talent, et des grandes bourgeo
ne devaient guère entrer dans
que vingt ans après elle. Par so
ligence, son grand savoir, se
d'écrivain et d'orateur, elle ac
féminisme un peu de cette estim
blique qui lui manquait presqu
lement et qu'il ne possède pas
tout entière; et par ses relation
le monde intellectuel et le mond
tique, elle lui gagnait les appu
elle n'aura pas vu tout l'effet. O
sure, que l'un des deux grands
pions qui ont déterminé, le 20 m
nier, le vote de la Chambre en
du suffrage des femmes fut, très
initié au féminisme dans son sa
Mais le meilleur titre de Maria
mes, son action la plus décisive
voir introduit l'esprit de méthod
la revendication du droit des fem

Jusque-là, les féministes avai
divisées en deux catégories, les
morées et ne souhaitant qu'un mi
de réformes relatives principalem
travail et à l'instruction; les aut
soluces et qui exigeaient, d'un cou
les femmes, tous les droits de l'h
Pas plus dans la manière que
fond, un ordre de bataille ne s'ét
bli; on guerroyait en rangs dis
Quelques embryons de groupem
1830 et en 1848, avaient passé
un rêve; et dans l'atmosphère i
le néfaste aux associations,
nouvelle velléité d'union ne s'ét
nifestée lorsque, en 1869, Maria
me — avec Léon Richer — créa
*ciété pour l'Amélioration du Sor
Femme.*

Ce fut l'origine de l'organisati
uelle du féminisme. Plus tard
devait recueillir, pour l'ajouter a
le titre d'un autre groupe, son con
rain défunt, qui sous ce nom plus
La Revendication du Droit des Fe
n'avait visé qu'à créer des éco
filles. De plus, elle fut la souch
se détachèrent la plupart des s
postérieures, en premier lieu *Le S
ge des Femmes*, fondée par Aug
Auclert (1876) et *La Ligue Fra
pour le Droit des Femmes*, par Lé
cher (1882).

Ainsi, Maria Deraisme offrait
minisme le noyau d'une armée
elle fit mieux, et c'est par là que s
ve a vécu et fructifié : elle don
combattants un plan d'attaque : sa
renier du programme égalitaire i
elle entreprit de le réaliser en tr
et d'abord par les réformes qu
paissait le moins malaisé d'obte
revendication des droits civils se
par le caractère même de ces
devoir moins effaroucher l'opini
elles des droits politiques; de pl
leur morcellement, ils prêtaient
campagnes fragmentaires et succ
que leur but respectif restreint
rendre peu inquiétantes.

Elle écarta donc les droits po
un sous son drapeau que les droit
ses discussions de sa Société, n

Figures d'autrefois et d'aujourd'hui

THÉRÈSE MAQUET

M. Henry Simon vient de remettre en juste lumière la figure d'Auguste Maquet, auteur réel des Trois Mousquetaire *et collaborateur très important de Dumas dans la plupart de ses grands romans. Puisqu'une gloire tardive vient illustrer le nom de Maquet, nous avons pensé qu'elle devait quelques-uns de ses rayons à une femme, la nièce de Maquet, comme lui modeste et partant ignorée, mais qui paraît mériter, elle aussi, qu'on la tire d'un injuste oubli. Voici un fragment d'une étude sur elle, parue dans les* Cronache della Societa Filano-Latina, *à Rome, il y a quelques années.*

Il est de ces figures à demi voilées, mystérieuses et douces, telles certaines statues de ces vieilles cathédrales gothiques, certaines agnelles des tableaux de Botticelli ou des fresques de Puvis de Chavannes, qu'on ne connaît point leur histoire, qu'on n'a même pas laissé leur nom; et cependant le regard s'attache sur elles, il semble qu'une conversation va s'échanger entre leurs âmes, qu'à force de les contempler, elles s'aimeront et nous livreront leur secret, secret ineffable de pureté, de confiance et de douleur. La vision mystique s'éclaire d'un rayon d'aube, les lèvres se dessellent, les yeux mi-clos s'entr'ouvrent, puis le rayon s'éteint, tout disparaît dans la nuit. Cependant, de cet instant, un parfum monte à l'âme, parfum pénétrant et doux, qui émane d'elles et persiste indéfiniment; la vie nous emporte et les choses de notre pensée qu'elles n'ont fait qu'effleurer, mais la trace qu'elles ont laissée en nous demeure; âmes fermées que nous connaissons âmes d'élite. Telle m'apparaît, dans son obscurité voulue s'aperçoit d'une pâle lueur projetée par une fenêtre, Mademoiselle Thérèse Maquet.

Et nous nous demandons si ce n'est pas oublier les volontés dernières de la douce amie que de parler d'elle; n'allons nous pas la voir revenir dans sa pâleur d'ombre, nous dire : « Amie, laissez-moi dormir. »

Suivez la route de vos jours,
Et sans plus remuer ma cendre

Mais nous ne nous appartenons pas; notre âme avec ses aspirations, ses douleurs et ses joies, est le bien de l'humanité, et ce trésor des choses supérieures ne doit pas être gardé par quelque dragon jaloux; le devoir de ces âmes est de se révéler afin d'en faire naître d'autres; si leur modestie les cache du jour, c'est à ceux qui les apprécient de les faire connaître à tous.

Thérèse Maquet, née le 15 octobre 1858, morte le 5 août 1891, fille d'un négociant bien connu à Paris, nièce d'Auguste Maquet, le littérateur estimé, n'offre dans sa courte vie aucun détail saillant et caractéristique. Elle semblait appelée, par son milieu même, à la vie heureuse et facile : âme aimante et douce, toute à ses saintes affections de famille, elle avait voué sa vie à sa mère, de santé délicate, et ne voulut jamais la quitter; la mort d'un frère, jeune officier appelé à un brillant avenir, remplit de deuil et de tristesse cette maison et cette âme tendre : il y a des chagrins dont on ne se console jamais. Cette cruelle séparation fut certainement pour beaucoup dans l'infinie tristesse qui se dégage de son livre.

Nul ne se doutait autour d'elle que dès longtemps, pour elle-même, elle composait ses délicieux et courts poèmes. Un jour, à l'occasion d'une fête de famille, elle en dit un à sa mère; ce fut une véritable révélation. Les parents les plus proches, les amis les plus intimes, furent peu à peu initiés et eurent la joie de goûter cet exquis et modeste talent.

J'ai vu les portraits que l'on garde pieusement d'elle : elle est bien telle que je me la représentais, peut-être plus vivante encore, la flamme caressante de ses magnifiques yeux noirs, le sourire très bon et un peu mélancolique de sa bouche, peignent une âme ardente et bonne, douce et énergique ; il y a un flot de vie puissante dans son irrésistible regard : on dirait (et c'était sans doute bien loin de sa pensée), qu'elle s'est peinte elle-même dans ces vers :

Dans le rêve des nuits ou le rêve des jours
Sont ces yeux noirs, ces yeux qu'un feu cé-
[leste anime,
Ils ont l'attrait lointain des astres dans l'abîme

Spectatrice détachée des espoirs du monde, atteinte peut-être déjà du mal qui devait l'emporter, Mlle Maquet était douée d'une intelligence profonde et d'un esprit pénétrant; peut-être la fréquentation d'analystes aussi subtils du cœur humain que M. Bourget, qui fut le professeur de son frère, puis son ami et celui de sa famille, de Massenet, qui fut son professeur de musique, contribua-t-elle à développer en elle cet esprit d'observation, mais son cœur de femme devinait les peines secrètes et les douleurs voilées.., et c'est ainsi que l'on peut expliquer la profondeur de quelques-unes de ces pièces (Le Sphinx, la Coupe).

Excellente musicienne, fort appréciée de son maître Massenet, celui-ci parvint à connaître ses poésies. Il les goûta assez pour en fleurir quelques-unes de sa délicate musique et pour en faire respirer la fraîcheur à Sully Prudhomme. Celui-ci, dont la grande âme était toujours prête à faire jaillir de l'ombre les talents ignorés d'eux-mêmes, voulut faire connaître au public cette œuvre délicate et pure. Mlle Maquet s'y opposa.

Mais le mal tenace qui la rongeait s'aggrava, elle eût conscience qu'elle ne s'en relèverait pas. Elle écrivit à ses proches parents une lettre d'adieu, conservée comme une relique. Le style est simple et charmant, triste et résigné, confiant dans un revoir prochain au pays où l'on ne souffre plus. L'écriture est comme toujours régulière et ferme; nul ne se douterait avant lecture qu'il s'agit d'un avertissement de la mort; son plus grand souci, son inquiétude dernière est la souffrance que peuvent ressentir de sa perte ceux qui sont restés.

Vous qui m'aimez, ô vous que j'aime
Pensez à moi, mais sans souffrir.

Les deux faces de son âme, énergie et bonté, nous apparaissent plus vivement à cette heure dernière.

Pieusement recueillies par les siens, ses poésies furent à leur prière éditées l'année suivante (1892), précédées d'une préface de Sully Prudhomme, où en quelques lignes, ce talent sympathique est délicatement analysé.

On ne peut que déplorer la brièveté de cette vie. Combien d'œuvres sont restées sous ce front pensif sans jamais être filées ! Recueillies éparses, ces pensées jetées, informes, font désirer que celle qui les a conçues revienne les faire fleurir.

Marguerite Berthet.

LES LIVRES

« POUR PENSER ET AGIR »

du Dr Toulouse

Je ne sais si le petit livre du Dr Toulouse « Pour penser et agir » poussera à « agir » les gens d'action; mais il est certain qu'il fera « penser » ceux qui aiment à enchaîner les réflexions.

Le Dr Toulouse ne risque pas d'être accusé de longueurs; il offre ses sujets comme des étoffes fines serrées dans de minces étuis; au lecteur à tirer et à étendre, à déployer l'idée, irrité parfois de son impuissance à la contredire.

L'auteur s'élève contre les préjugés de pensée; il en démolit quelques-uns, peut-être aussi en instaure-t-il quelques autres; car c'est un destin commun à tous les iconoclastes qu'ils placent toujours de nouvelles idoles dans les temples qu'ils ont dénudés.

L'un des préjugés doux, auquel s'attaque avec succès le bistouri du docteur est celui, séculaire, de Rousseau, la supériorité morale de l'instinct ; il faut reconnaître que la Nature n'est pas morale, que tout un travail d'éducation, de discipline longue et patiente de l'instinct est indispensable pour qu'un enfant, ou même un petit animal devienne un adulte adapté à son milieu et à son mode de vie ; c'est cette adaptation qui forme le rudiment de la morale, ainsi que Kipling l'a indiqué légèrement dans « Le livre de la Jungle », Il n'y a pas de morale naturelle.

« Toute la pensée, toute la vie des animaux tient en ces deux règles: manger et ne pas être mangé. La nature en somme n'offre que le combat de la vie où le plus faible sert de nourriture à l'autre. » On courrait dire que deux sentiments naturels communs à tous les êtres peuvent atteindre les plus hauts sommets de l'idéalisme, et ce sont précisément ceux d'où naît la vie et qui la conditionnent : l'amour et l'amour maternel. Mais ils s'ennoblissent justement à mesure qu'ils s'éloignent de l'instinct.

L'homme n'a pas de leçons à recevoir d'insectes ou d'autres animaux à instincts perfectionnés. La beauté, la supériorité et aussi le mérite, l'originalité de ses amours, de sa solidarité, proviennent de ce que ses sentiments sont réfléchis et orientés vers une fin consciente; car l'homme est en grande partie maître de sa destinée. Le sentiment maternel n'est pas un instinct ainsi qu'on le croit; c'est un sentiment lentement formé dans la longue vie de l'humanité et sans cesse en évolution. Il a tâtonné, il tâtonne encor,e il n'est pas immuable — heureusement — et cela vaut mieux pour l'avenir.

Un autre préjugé qui a longtemps régné en République française et dont nous avons peut-être failli mourir, mais que la guerre a fortement endommagé sinon complètement tué, c'est la valeur du scepticisme. Les sceptiques sont appréciés en France, peut-être parce que le scepticisme résulte souvent d'une culture littéraire et philosophique très vaste et très variée. Quand on connaît beaucoup de théories humaines, qu'on a beaucoup étudié les diverses façons de penser et d'agir, on a une tendance à ne s'attacher à aucune. Les fanatiques sont rarement des gens très cultivés. Quoi qu'il en soit, le scepticisme est dissolvant. « Il est la preuve, affirme le Dr Toulouse, d'une certaine débilité de l'intelligence, il tend à en affaiblir les ressorts. Au contraire, la foi dans la raison, dans l'utilité de la recherche, dans l'efficacité de l'action a une vertu dynamique. »

Les vertus dynamiques me paraissent être les seules que l'auteur apprécie. Pour lui « la culture n'est qu'un moyen, l'action est le but.» Il me semble qu'il commet ici une erreur analogue à celle des autorités militaires dans les premiers temps de la guerre, quand on envoyait aux dures besognes manuelles les plus instruits des soldats. On s'aperçut vite que la méthode était nuisible aux soldats et plus encore à leur besogne. Tout le monde n'est pas né pour l'action et n'y a-t-il vraiment qu'elle d'utile ? Jean Racine faisait des vers, occupation intellectuelle; sa femme, elle, parfaite épouse et mère de famille irréprochable, confectionnait des confitures, : c'était de l'action, par quoi elle prouvait ses aptitudes supérieures. Lequel des deux pourtant a rendu le plus de services à la France et à l'humanité ?

Certes, le Dr Toulouse est « à la page ». Le temps des ronds-de-cuir est fini, aussi celui des rêveurs et des sous-préfets taquinant la muse. Le modernisme — je prends ce mot dans un sens large — du Dr Toulouse va jusqu'à le faire approuver qu'on vive à l'hôtel de préférence à la maison familiale, encombrée de meubles anciens, de livres choisis, et d'œuvres d'art. A ces colifichets, quelques-uns trouvaient pourtant autant de plaisir que le Dr Toulouse en éprouve, nous dit-il, au cinéma: c'étaient des passéistes, esprits puérils et déraisonnables. Nous allons avoir maintenant la culture intensive du muscle, l'utilisation méthodique de toutes nos minutes. Déjà on parle de **tayloriser** le travail des écoliers...

Ah ! on ne flânera pas, en 1950 ! à moins que ce ne soit par règlement et méthode, la récréation prise au compte-minutes comme un médicament au compte-gouttes, pour un meilleur rendement de la minute suivante.

Hélas ! Qu'elle sera triste et laide, la vie sans imprévu, et qu'il serait vain, le labeur gigantesque de toute l'humanité machinisée, que le rêve ne conduirait plus.. Et puis, pense-t-on qu'il n'est pas un de ces progrès de la science, depuis l'épingle jusqu'à l'avion, qui ne doive son existence à la folie du logis ?

Tout cela n'empêche pas ce livre d'être plein de bonne et substantifique moelle, et de servir à son but qui est d'aider le lecteur à se former des jugements justes. Le Dr Toulouse, qui s'affirme en toute occasion et encore en mainte page du présent volume si courageusement et judicieusement sympathique à la cause des femmes, montre qu'il aime toujours la vérité même paradoxale; j'ai confiance pareillement que ne lui déplaira pas ma sincérité, même divergente de son opinion.

Alice Berthet.

CHRONIQUE DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS

ŒUVRE LIBERATRICE

Société de Relèvement et de Reclassement pour Jeunes Filles

L'Assemblée générale de l'Œuvre libératrice a eu lieu le 14 juin, sous la présidence de M. le Professeur Pinard. L'ordre du jour comportait : une causerie de Mme Avril de Sainte-Croix sur la Maison de Sèvres; la lecture du rapport général par Mme Eugène Simon; les rapports de Mme Dieterlen sur la vie morale de l'œuvre, de Mme Bridelance sur le Vestiaire et l'Atelier, de Mme Guy Hentsch sur les Pupilles de Nanterre, de M. le Dr Vernes sur le service de Nanterre; les comptes-rendus financier et médical par M. Pierson et M. le Dr Nast. Enfin, l'allocution du Président de l'œuvre. Après l'élection du tiers sortant des membres du Comité, on procéda à l'ouverture d'un nouveau pavillon.

ECHOS

A l'Odéon. — Mme Aurel a fait le 20 juin, une conférence à l'Odéon, sur Guillaume Apollinaire. Des poèmes et un acte du poète ont été dits par Mmes Louise Silvain, Lara, Marion, de Hally, Sauret, Teissier, Revonne.

A la Société Astronomique. — Le prix des « Dames » fondé par Mme Flammarion, est décerné à M. G. Fournier; le prix « Janssen » est attribué à M. Bigourdan, de l'Académie des sciences. Enfin, la médaille commémorative de la Société est décernée à Mme Abadie-Dugué.

L'Idéale Jeunesse et le Vote des Femmes. La revue de jeunes filles « L'Idéale Jeunesse » que dirige Mme Mary Hella, (Les Laurières, à Biars Bretenoux, Lot) propose à ses lectrices, en sujet de concours, la question du suffrage féminin. Les concurrentes doivent se prononcer pour ou contre, sous forme de causerie dialoguée.

Les femmes couronnant leurs Sauveurs

Un patriote qui signe: « Un ami de Paris » suggère une gracieuse idée de participation des femmes aux fêtes de la rentrée des troupes. Leur rôle consisterait principalement à distribuer les couronnes de laurier — de *vrai laurier* qui seraient chargées sur des chars. L'armée féminine des distributrices, rassemblée méthodiquement par groupes numérotés suivant les corps de troupe auxquels ils devraient respectivement faire la distribution, se mettrait en marche une ou deux heures avant le défilé, escortant les chars de couronnes. Chaque groupe, précédé de musiques, monterait l'avenue des Champs-Elysées, allant en grand et bon ordre au devant des troupes groupées au-delà de l'Arc de Triomphe. Alors aurait lieu la distribution.

Une telle organisation — si elle est maintenue dans une note exempte de tout cabotinisme — ce qui sera facile en faisant appel au patriotisme des femmes dévouées dont le zèle et l'énergie ont été à la hauteur de toutes les circonstances, une telle organisation constituera une fête civique d'une incomparable grandeur, qui viendra très heureusement rehausser encore l'éclat de la fête militaire, et donnera aux spectateurs innombrables l'occasion magnifique d'applaudir à la belle attitude des femmes pendant la guerre; et ce sera pour les Poilus français et alliés, une récompense incomparable de recevoir des mains gracieuses de femmes admirables l'hommage des lauriers qu'ils ont héroïquement mérités.

La Presse et les Femmes

Le vote des femmes, par Maurice Pillet (*La Voix des Communes*) :

N'est-ce pas diminuer le respect que les fils doivent à leurs mères que de déclarer la femme incapable de juger des affaires publiques ? Quel savant a donc décrété l'infériorité intellectuelle originelle de la femme ? »

Est-ce que sur beaucoup de questions se rattachant à la famille, au travail, à l'éducation, l'avis des femmes ne serait pas précieux ?

Est-ce que la femme n'est pas la protectrice naturelle de l'enfance, l'adversaire naturelle de l'alcoolisme qui engendre la tuberculose, la débauche, la folie et le crime ?

En vérité, laisserons-nous la Française esclave ? Dirons-nous qu'elle est inférieure aux femmes des autres pays ?

Le refus du Sénat serait pour la République une souillure.

Et si le Sénat continuait ainsi à se mettre en travers des grandes réformes que demande la démocratie, il n'apparaîtrait plus que comme le refuge de l'impuissance et de la peur, il signerait sa déchéance.

Maurice Pillet.

« **Les Françaises exilées** » par Binet Valmer (*Le Petit Parisien*).

Et, parmi toutes les lois que le Parlement d'aujourd'hui doit voter, que le nouveau Parlement votera-t-il sans doute, quand les combattants y seront entrés, je réclame celle-ci, ou quelque autre plus longuement méditée, mais dans le même esprit :

« Une Française qui n'a pas démérité de la patrie ne peut perdre sa nationalité, à moins qu'elle n'y ait renoncé publiquement. »

A Genève, où ma famille exilée pendant deux siècles trouva un refuge, le titre de citoyen génevois ne se perd que par une déclaration faite sur la place publique. C'est une leçon : ce n'est pas la seule que j'aie glanée dans ma patrie adoptive, avant de reprendre ma place parmi vous. Profitez-en !

Binet-Valmer.

Héroïnes du Jour

MEDAILLE MILITAIRE

Est inscrite au tableau spécial de la médaille militaire, l'employée des postes aux armées dont le nom suit :

Mlle **Corsetteti** (Marguerite), du service télégraphique d'une armée : dame téléphoniste, employée au Central de l'état-major d'une armée, courageuse et dévouée. Restée volontairement à Châlons, malgré de fréquents bombardements, pour continuer à assurer son service, a été grièvement blessée par une bombe d'avion dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1918. (A déjà été citée.)

(21 avril 1919).

ORDRE DE L'ARMEE

Mlle Odile **Tritter**, née le 27 avril 1895 à Guewenheim : au mois de septembre 1914. Âgée de 19 ans, après avoir donné l'hospitalité dans sa famille à Guewenheim à une patrouille française et l'avoir guidée au cours d'un engagement, a été dénoncée à l'ennemi qui, dans un retour offensif, l'a faite prisonnière. Poursuivie pour trahison par l'ennemi et détenue pendant 4 ans, n'a échappé à une condamnation capitale que grâce à l'absence de ses dénonciateurs. N'a été mise en liberté, à Colmar, qu'à la veille de l'armistice.

(Ordre du 1er janvier 1919).

Mme **Liétard de Brusy**, infirmière de l'Association des dames de France, section de Lille : infirmière bénévole depuis octobre 1914 pendant l'occupation allemande à Liévin, mobilisée ensuite par les Allemands, d'abord à l'hôpital civil de Liévin, puis à Hénin Liétard à Mauheuge (dans un lazaret de typhiques) et enfin à Caudry. Deux fois blessée en aidant à relever des blessés dans les décombres. A partout donné le plus bel exemple de dévouement et de bravoure, prodiguant sans compter ses soins aux blessés et aux malades tant civils que militaires.

(Ordre du 15 février 1919.)

MAISONS RECOMMANDEES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche, Sauce et cellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIERES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag. 13-8

La Gérante : JANE MISME

Imp. des Arts, 44, rue Molière, Paris

ECOLE ROY

7, rue Legrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITE, COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

Croix-Rouge Américaine et Puériculture

A Rouen

Parmi les œuvres qu'essaima en France, l'active et pratique générosité de la Croix-Rouge Américaine, l'essor donné à la puériculture mérite, plus que toutes autres, toute attention et notre admiration.

En protégeant la race, la puériculture ne protège-t-elle pas l'avenir et le relèvement du pays ?

Aussi donc, nous n'estimerons assez haut le secours que nous apporta la magnifique American Red Cross.

Une récente communication du Professeur Bloch nous apprend, en effet, que la Croix-Rouge Américaine et la Ligue des Sociétés des Etats-Unis d'Amérique viennent d'offrir une somme de 1. 500.000 fr. pour installer à Paris un vaste Institut de puériculture, à la seule condition pour nous de recueillir par souscription la somme d'un million !

Cependant, la Croix-Rouge Américaine complète son œuvre en France comme à son gré travaillée... Le vaillante sœur latine, venue à notre secours dans des heures difficiles, dangereuses même, s'affirme décidément la paix rétablie.

Que deviendront alors toutes ses belles œuvres ?

La Ville de Rouen peut nous le dire, car elle mérite d'être donnée en exemple.

Le Préfet de la Seine-Inférieure, M. Lallemand fut des premiers à comprendre l'intérêt qui s'imposait. Secondé par le Président du Conseil Général, M. Jean Foucher, le maire de Rouen, M. Valin, il sut associer à l'effort américain la participation du département, de la ville et du Comité de Bienfaisance.

Tout dans les locaux exacts et épris de propre attention, situés, 30, rue Poisson, fut installée l'organisation des services de protection de la maternité et de l'enfance. Ce dispensaire type devait servir de modèle aux quatre autres dispensaires qui en émanèrent : Saint-Sever, Martainville, Est et Ouest.

RUE POISSON

Remarquablement organisé par l'infatigable major Ramsey, dirigé par la toute dévouée Mme Langeais, il fut affecté spécialement à la protection de l'enfance, l'encouragement à la maternité et l'augmentation de la natalité.

Les femmes y sont soignées dès le début de la gestation, suivies jusqu'au dénouement normal de l'accouchement. Suivant le cas, les soins d'accouchement seront gratis ou payants. Ils sont donnés à la maison familiale départementale de Mont-Saint-Aignan, située sur une des hauteurs fleuries qui enserrent Rouen. L'installation y est des plus confortables, et le service médical assuré par un docteur spécialiste. Les futures mamans peuvent venir s'y reposer un mois avant leurs couches, et prolonger leur séjour un mois après. Mais elles doivent s'engager à nourrir.

Le dispensaire de la rue Poisson reçut surtout, les enfants qui ne sont pas attachés aux quatre dispensaires du bureau de bienfaisance. Les consultations y sont données par un charmant ménage, M. et Mme les docteurs Thierry, — qui trouvent encore le temps de faire des cours destinés à compléter l'instruction des visiteuses. Les soins sont appliqués par deux infirmières majors, Mlles Hervé, la très distinguée fille du sénateur, et Simmin, ayant sous leurs ordres quatre infirmières sociales attachées à la Préfecture.

La plupart de ces infirmières sociales ont suivi à Paris les cours de puériculture organisés par la Croix Rouge américaine pour former les visiteuses d'enfants. Celles de Rouen furent instruites par le major Ramsey, fondateur de l'œuvre de la rue Poisson. Les efforts sont couronnés de succès; ces infirmières obtiennent les meilleurs résultats.

M. Lallemand, l'éminent Préfet de la Seine-Inférieure, ne s'est pas contenté de reprendre l'organisation de la Croix Rouge américaine. Il l'a favorisée de sa visite. Il a étudié comment améliorer le sort et le bien-être des femmes de cœur qui lui apportent tout leur dévouement. Grâce à lui, les infirmières sociales ont trouvé à Rouen un appui précieux, et un encouragement dont elles apprécient la haute valeur.

Rue Poisson, les consultations ont lieu quatre fois par semaine : Lundi, mardi, jeudi, vendredi. Aux médicaments donnés gratuitement, on ajoute parfois, du lait, des vêtements, des objets de layettes. Longtemps, le Comité Américain distribua des denrées telles que : haricots, farines, conserves, voire même du chocolat, sans compter vêtements, chaussures et couvertures.

Le service d'infirmières sociales des quatre dispensaires susnommés fonctionne depuis le 1er avril. Il est placé sous la surveillance du Président, M. le Henaff et de M. le Directeur de l'Hospice général.

Une infirmière dépendant du bureau de bienfaisance est spécialement attachée à chaque dispensaire. Elle est doublée par une infirmière de la Préfecture. Toutes deux sont sous la direction des infirmières-majors.

Du dispensaire de la Rue Poisson dépend l'œuvre très intéressante des infirmières scolaires, déléguées aux deux écoles de la rue Tous-Vents. Leur office est la surveillance de la propreté des enfants; les soins très minutieux de la gourme, assez fréquente dans ce milieu, la chasse à la vermine. Elles doivent signaler les cas intéressants à l'infirmière scolaire. Les deux infirmières sociales de Saint-Sever restent en étroite collaboration avec les infirmières scolaires.

La liaison entre la Préfecture et les dispensaires est réalisée avec un tact parfait par la surintendante Mlle Cathelain.

SAINT-SEVER

Lors de la visite que firent à l'œuvre de Rouen, le lundi 12 mai, les représentants de la Croix Rouge américaine et les notabilités médicales françaises, parmi lesquelles les docteurs Guinon et Armand Delille, reçus par M. le Préfet; M. Jean Soulier, vice-président du Conseil Général : M. Lucien Valin, maire de Rouen; M. le député Nibelle, M. Roudel, inspecteur général des services administratifs, etc., leur attention fut spécialement retenue par le sairc de Saint-Sever à qui la Commission service des infirmières sociales du dispensurveuue pendant la pesée des bébés, ne ménagea pas ses éloges.

C'est donc ce dispensaire, dirigé depuis de longues années avec beaucoup de compétence par M. et Mme Delmar, secondés par les infirmières sociales, Mmes Marguerite Butin et Cécile Moliar que nous étudierons spécialement.

Saint-Sever est situé sur la rive gauche de Rouen. Très populeux, très industriel, ce quartier ouvrier ne possède aucune des richesses architecturales dont s'énorgueillit, à juste titre, la patrie du grand Corneille.

Eloigné des autres, qui dépendent de la Préfecture, ce dispensaire a une direction autonome.

L'œuvre est tout à fait complète. Elle engiobe les soins préventifs, et ceux qui accompagnent et suivent l'accouchement. Généreusement aussi, elle comprend tous les secours.

Au 1er avril, Saint-Sever avait 45 enfants. Six semaines plus tard, le 15 mai, il en comptait 140, dont les trois quarts nourris au sein. Toute l'influence des infirmières tend, en effet, à convaincre les mères que la meilleure préservation des chers petits contre le danger des maladies qui les guettent, se trouve dans l'allaitement maternel. Spontanément, les mères amènent leurs bébés, alors même qu'on ne leur donne rien. Le plus jeune qui fut apporté avait sept jours !

Les consultations ont lieu tous les matins, de 8 à 11 heures. Elles sont données alternativement, par les docteurs Henrion et Leconte à qui l'infirmière sociale présente les enfants malades. Elle fait ensuite les pansements nécessaires.

Deux fois par semaine ont lieu les pesées, qui reviennent par roulement toutes les quinzaines. Chaque enfant a, au dispensaire, sa fiche médicale et sociale que l'infirmière contrôle. Dès qu'elle constate une diminution de poids de 50 gr., l'enfant est montré au docteur avec cette fiche.

En dehors des consultations, les infirmières sociales visitent les enfants à domicile, aussi souvent qu'il le faut. Elles leur donnent les soins exigés par leur état, bains, sinapismes, cataplasmes, etc.

Leur tâche est facilitée par la bienveillance de l'Administrateur M. Hullan qui y met tout son cœur et son dévouement, secondé par le directeur médical, M. le docteur Quentin.

Le rôle des infirmières visiteuses ne s'arrête point là. Après avoir pansé les douleurs physiques, elles compatissent à la douleur morale.

Touchées de la détresse de tant de femmes que l'ignorance, l'incurie peut-être aussi, hélas ! retiennent en dehors de la vie normale, elles les aident, les soutiennent, les encouragent à régulariser des situations souvent pénibles. Elles s'entremettent pour apianir les difficultés qui leur paraissent inextricables et les font se rebuter.

C'est ainsi que, depuis six semaines, un mariage a été conclu et un enfant reconnu. Trois autres mariages sont en train. Ils seront célébrés encore avant la naissance des bébés qui, ainsi, seront légitimes. La situation d'un autre enfant va être régularisée.

Le cas le plus poignant est celui d'une malheureuse qui dut fuir avec ses six enfants, devant le mari alcoolique, à demi-fou. Il est, heureusement mort peu après.

Des circonstances fortuites, autant que malencontreuses amenèrent cette pauvre mère à confier, malgré elle, ses enfants à l'Assistance Publique. Elle ne les a jamais revus. L'un d'eux est mort... Depuis cinq ans elle vit en union libre. La voici prête d'être mère pour la septième fois.

L'influence bienfaisante de l'infirmière sociale, Mme C. M., a réussi à décider le faux ménage à régulariser sa situation, en vue de la naissance du petit... Elle-même fait toutes les démarches. La Croix Rouge américaine a, généreusement avancé les frais nécessaires, et, sitôt les papiers arrivés, le mariage aura lieu.

Par persuasion, l'infirmière sociale fit comprendre à l'homme le beau geste qui serait celui de retirer de l'assistance, — si possible — les cinq enfants de sa compagne, et de s'en charger !.. Ce brave homme n'est plus jeune cependant !.. C'est un travailleur sobre et rangé de 53 ans, père lui-même de deux enfants établis qui, chose rare, n'opposent aucune objection au projet de leur père.

Un riche industriel philanthrope de St-Sever s'est piqué d'émulation. Il a fondé dans son usine une crèche où les enfants de ses ouvriers sont recueillis et soignés avec dévouement. Recommandée par les infirmières sociales, une femme sans travail est toujours sûre d'en trouver là, en même temps qu'un salaire raisonnable et la sécurité pour ses petits.

Une véritable infirmière sociale doit avoir l'amour de l'enfant. Elle doit aimer sa profession, en comprendre le superbe rôle de bonté, de charité, de compassion, de dévouement.

C'est un apostolat.

Aussi l'ouvrier qui les voit à l'œuvre ne s'y trompe pas. Et plus d'un, les regardant passer, vaillantes, trottant par tous les temps, dans les rues de Rouen, sous leur uniforme foncé, dont les voiles bleu marine surfoient leurs jeunes visages, les désigne avec un respect qui se souvient peut-être de son enfance :

« Les religieuses sociales ».

Jeanne d'Ursel.